

Lyon, le 10 floréal an III (29 avril 1795).

« Le représentant du peuple, Boisset, arrête que le receveur du district payera au citoyen Chinard, sculpteur, la somme de mille livres pour se transporter à Cluny et y visiter et faire transporter à Lyon le monument, dit de Turenne, déposé dans les caves de la ci-devant église. Cette somme provisoire sera payée sur le vu du présent.

« Signé : Boisset. »

Le 10 prairial an III (29 mai 1795). — Une fête funèbre est célébrée aux Brotteaux, pour célébrer le deuxième anniversaire du 29 mai 1793.

Un immense cercueil est élevé. Chinard sculpte les statues et prépare les ornements.

25 thermidor an III (12 août 1795). — Le Conseil municipal de Lyon arrête que les représentants du peuple seront invités à délivrer à Chinard, artiste, un mandat de la somme de 30.108 livres, sur la caisse du payeur du département du Rhône, pour les frais de construction du monument qu'il a été chargé d'exécuter sur la place de l'Égalité.

Chinard alla à Paris au mois d'octobre et fit la réclamation suivante :

Paris, 11 brumaire an IV (2 novembre 1795).

« Chinard, sculpteur à Lyon, aux représentants du peuple composant le Comité de Salut public,

« Expose qu'il a constamment consacré ses talents et son art aux monuments propres à inspirer l'amour de la liberté, et à élever l'âme des républicains ;